DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Népal | Tourisme sur passeport option formulaire

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer(ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

- 1 Chèque à l'ordre de "RapideVisa" (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE voyageur :

Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera annexé le visa :** Signé, **valide au moins 6 mois après la date de sortie prévue du Népal**, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention, l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

NB : L'Ambassade du Népal exige le passeport physique original pour la délivrance du visa avant le départ. Puis ce visa avant le départ est délivré sur une feuille libre annexée au passeport, et non collé sur le passeport. Malgré cela, le passeport physique original reste exigé par l'Ambassade à ce jour.

☑ **1 Copie de la page d'identité du passeport :** Correspondant aux pages 2 et 3 du passeport, avec la photo et la signature.

☑ **1 Photo d'identité couleur :** en original sur papier photo.

☑ **1 Feuille libre avec écrit (pour que l'on puisse remplir votre formulaire) :**
- Votre métier ou situation professionnelle
- Avez-vous déjà été au Népal ? si oui, indiquez le mois et l'année de votre précédent voyage au Népal.

☑ ***Passeports non-français :***
- Passeports UE, Britannique ou Suisse : aucun supplément
- Passeports hors UE : fournir en supplément 1 copie recto-verso du titre de séjour français valide jusqu'au voyage prévu.